



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : de la santé et des mobilités

Crédit : 1'200'000.- francs

Année : 2024

Objet : GLCT: Indemnités bus transfrontaliers (charges contraintes)

Programme(s) : M01

Nature(s) : 36

Nombre de postes : 0

Motifs-détails : Pour rappel, le budget 2024 prévu par le canton en faveur du Groupement local de coopération transfrontalière des transports publics (GLCT) est de 12 millions de francs (selon estimation avril 2023).

Le budget 2024 du GLCT, adopté par les instances représentatives le 13 février 2024, est de 13.2 millions de francs (taux de change 1€ = 0,95 CHF). Ce budget prévoit le financement des lignes interurbaines (Genève-Anancy, Thonon-Excenevex et Nangy-Sallanches), des nouveaux contrats sur les lignes urbaines transfrontalières entre Genève et le Pays de Gex (lignes 60, 61, 64, 66, 67, 68 et 69), entre Genève et le Genevois français (ligne 80) et des charges de fonctionnement du GLCT (administration). Ce budget est évalué en tenant compte de l'indexation 2023 et 2024, des contrats sur la base des indices de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) qui peuvent différer selon les lignes (26,58% pour les lignes TPG (2023); 12,69% pour les lignes 271 et 272 (2023); 19,36% pour la ligne 274 (2023) et 2,23% pour la DSP TPG (2024)).

L'écart de 1,2 million s'explique principalement par la prise en compte des effets de l'indexation des contrats dans le budget du GLCT (moyenne proche de 15%, alors que le budget du canton prenait en

considération un taux d'indexation de 5%) et du taux de change en défaveur du canton (1€ = 0,98 CHF à mi-août 2024).

Conseil d'Etat :

18 septembre 2024



La chancelière d'Etat

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops.

Décision de la commission des finances :

Accord

Date : 09. 11. 2024

Refus

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Buis'.

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances

(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : du territoire**Crédit : 4'500'000 francs****Année : 2024****Objet : Coûts de dépollution du site des Vernets et utilisation de la provision.****Programme(s) : B04****Nature(s) : 31****Nombre de postes : 0 ETP****Motifs-détails :** Dans le cadre des projets de constructions de logements et d'un groupe scolaire sur le site des Vernets, les DDP et conventions ad hoc signés entre l'Etat propriétaire du foncier et les différents maîtres d'ouvrage prévoient une prise en charge des coûts de dépollution par le Canton.

Dès lors, une provision de 28 millions de francs a été constituée progressivement dans les comptes entre 2018 et 2022, cette dernière année étant marquée par une augmentation importante de 18 millions de francs suite à la découverte de PFAS en divers points du site.

La prévision de dépenses 2024, réalisée par l'entreprise pour la partie logements et les mandataires de la Ville de Genève en ce qui concerne l'école primaire, s'établit à 6.0 millions de francs.

Cette dépense est couverte à hauteur de 1.5 million par le budget 2024. Le solde, soit 4.5 millions de francs fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

La provision susmentionnée sera utilisée pour couvrir les charges 2024 qui seront ainsi intégralement compensées et ne généreront aucun impact sur les comptes.

Conseil d'Etat :

30 octobre 2024



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :	06.11.2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :	